

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 24 NOVEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 18 novembre 2022.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme CATTY Christine.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme ALLAN Patricia a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. RYS Didier a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
06221620014720221124-2022-11-14-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

OBJET : JARDINS OUVRIERS - ACQUISITION DES PARCELLES AB45, AB46 SISES PORTE DE SAINT OMER ET AB156 SISE VALLEE DE SAINT MARTIN A AIRE-SUR-LA-LYS.

2022-11-N° 14

La Municipalité envisage d'acquérir les parcelles AB45 (21 a 95 ca), AB46 (52 a 55 ca) sises Porte de Saint Omer et AB156 (1 ha 01 a 20 ca) sise Vallée de Saint Martin à AIRE-SUR-LA-LYS, aujourd'hui utilisées à usage de jardins ouvriers.

Ces 3 parcelles, appartenant à la famille du PASSAGE, peuvent être acquises par la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS pour un montant de 30 000 €, plus les frais de rédaction d'acte, les droits d'enregistrement, ainsi que les honoraires de négociation dus à la SARL CABINET JC CATTEAU à LAMBERSART, fixés à 6 % du prix plus TVA.

Le Notaire en charge de la vente est Maître NEVIASKI à AMIENS.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1^{er} - **D'APPROUVER** l'acquisition par la Commune des parcelles AB45 (21 a 95 ca), AB46 (52 a 55 ca) sises Porte de Saint Omer et AB156 (1 ha 01 a 20 ca) sise Vallée de Saint Martin à AIRE-SUR-LA-LYS, appartenant à la famille du PASSAGE, pour un montant de 30 000 €, plus les frais de rédaction d'acte, les droits d'enregistrement, ainsi que les honoraires de négociation dus à la SARL CABINET JC CATTEAU à LAMBERSART, fixés à 6 % du prix plus TVA, **ETANT PRÉCISÉ** que le Notaire en charge de la vente est Maître NEVIASKI à AMIENS ;

ARTICLE 2 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires, en vue de cette acquisition ;

ARTICLE 3 - **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus au budget principal de la Ville, dont le paiement des frais afférents, au chapitre 21 - Immobilisations corporelles ;

ARTICLE 4 - **DE PREVOIR** l'intégration de la valeur comptable de cette opération à l'actif du patrimoine de la Ville.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20221124-2022-11-14-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022